



SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (SMEGREG)

COMITE SYNDICAL REUNION PLENIERE DU 18 MARS 2022 PROCES - VERBAL

MEMBRES PRESENTS

M. Eric ARRIGONI (en visio-conférence)	SIAEPA de Castelnau-de-Médoc
M. Gérard CHAUSSET	Conseiller métropolitain
M. Bruno CLEMENT	Commune de Saucats
Mme Valérie DROUHAUT (en visio-conférence)	Conseillère départementale
M. Pierre DURAND	SIAO de Carbon-Blanc
M. Gérard GAY	SIAEP Bassanne-Dropt-Garonne
Mme Célia MONSEIGNE	Conseillère départementale

MEMBRES REPRESENTES

M. Jean-Luc DARQUEST <i>pouvoir donné à M. CLEMENT</i>	SIEPA du nord libournais
Mme Pascale GOT <i>pouvoir donné à Mme MONSEIGNE</i>	Conseillère départementale
Mme Valérie GUINAUDIE <i>pouvoir donné à Mme MONSEIGNE</i>	Conseillère départementale

MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE	Conseillère métropolitaine
M. Guillaume GARRIGUES	Conseiller métropolitain
M. Maxime GHESQUIERE	Conseiller métropolitain
Mme Eva MILLIER	Conseillère métropolitaine
Mme Agnès SEJOURNET	Conseillère départementale

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mme Françoise BEGUE	SMEGREG
Mme Nathalie BRICHE	Département Gironde
M. Bruno de GRISSAC	SMEGREG
M. Alexis LAFFICHER	SMEGREG
Mme Catherine ROLLAND	SIAO Carbon-Blanc

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION (EN VISIO CONFERENCE)

M. Philippe BLAIN	SIEA du Blayais
Mme Sophie BRANA	Commune de Le Porge
Mme Stéphanie CASOURANG	Bordeaux Métropole
Mme Ghislaine CHARLES	CdC du Val de l'Eyre
M. Eric GUIMON	Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. Jean-André LEMIRE	SIAEP de La Brède
Mme Hélène PELTIER	Département Gironde
Mme Danielle SECCO	SIAEP de Saint-Selve



Mme MONSEIGNE ouvre la séance à 9h05.

M. CLEMENT est désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion sera établi sous son contrôle.

Le nombre de délégués présents ou représentés respecte les conditions de quorum (10 présents ou représentés), le Comité syndical peut donc valablement délibérer.

1. Procès-verbal de la réunion du 10 février 2022

Ne donnant pas lieu à observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport d'activité 2021

Mme Monseigne donne la parole à M. de Grissac pour une présentation de ce rapport illustrée d'un diaporama.

Le présent bilan est tout d'abord destiné aux membres du SMEGREG et de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Il rend compte de l'activité du SMEGREG au titre de ses missions statutaires historiques, de sa mission de secrétariat technique de la CLE, de son rôle de facilitateur de l'action publique en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) et de l'activité de la CLE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical prend acte du contenu du rapport d'activité et autorise sa diffusion.

3. Compte de gestion 2021

Mme Monseigne présente synthétiquement le compte de gestion transmis par M. le Payeur départemental. Il fait apparaître un résultat à la clôture de l'exercice 2020 de 878 000,84 €, un résultat de l'exercice 2021 déficitaire pour -258 047,72 € et donc un résultat de clôture de l'exercice 2021 de 619 653,12 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical adopte le compte de gestion élaboré par M. le Payeur départemental pour l'année 2021.

4. Compte administratif 2021

La présidence de la séance est confiée à M. Durand en tant que doyen d'âge des délégués présents, Mme Monseigne s'étant retirée.

M. Durand présente les dépenses et recettes dans les deux sections du compte administratif 2021, puis le résultat.

Mme Secco pose la question de savoir, au vu du chapitre 74 en recettes de fonctionnement (sur les 1 028 000 € prévus, ont été réalisés 853 000 €), quelle est la dotation/subvention qui n'est pas rentrée.

Mme Bégué répond qu'il s'agit d'aides de l'Agence de l'eau qui sont inscrites en crédits dès leur notification mais qui ne sont pas forcément intégralement encaissées au cours de l'exercice et alors reportées.

Mme Secco fait remarquer que ce report ne paraît pas sur le budget 2022.

Mme Bégué précise que 248 800 €, correspondant à ces subventions de l'Agence de l'eau, sont inscrits en recettes au projet de budget primitif 2022.

M. Clément reprend les propos de Mme Secco : sur le projet de budget primitif 2022 ne paraît pas la reprise des restes à réaliser en recettes de fonctionnement.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Durand, doyen d'âge, Madame Monseigne ayant momentanément quitté la salle, et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (7 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical adopte le compte administratif 2021.

Ayant rejoint l'assemblée, Mme Monseigne propose que soit adressée aux délégués une note expliquant la particularité du budget du SMEGREG qui ne fait appel, en quasi-totalité, qu'à la section de fonctionnement.

5. Affectation résultat 2021

Mme Monseigne présente la proposition d'affectation des excédents à la clôture de l'exercice 2021 tant en investissement qu'en fonctionnement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical adopte la proposition d'affectation des résultats 2021 qui lui a été présentée.

6. Taux de contributions des membres au budget 2022

Mme Monseigne rappelle que les contributions sont assises sur les volumes prélevés de l'année N-2 et que celles de Bordeaux Métropole et du Département sont identiques.

Puis elle donne la parole à M. de Grissac pour la présentation de ce rapport avec un diaporama. Après avoir rappelé les modalités pratiques de calcul tel qu'arrêtées dans les statuts de l'établissement, il présente les taux obtenus.

Mme Drouhaut signale que ce sont les prélèvements 2020 qui sont mentionnés dans le tableau diffusé ; Mme Monseigne répond que c'est correct, ce sont les prélèvements de l'année N-2 qui sont pris en compte.

Après en avoir délibéré, à l'unité des membres présents ou représentés (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité syndical arrête les taux de contribution au budget 2022 et les montants de participations des membres qui résultent de l'application de ces nouveaux taux.

7. Budget primitif 2022 et contributions des membres

Mme Monseigne introduit en rappelant les deux demandes d'adhésion au SMEGREG récemment acceptées et la décision de procéder à un renforcement des moyens humains de l'établissement pour accompagner un nombre de membres plus élevé et surtout notamment pour consolider le programme d'actions de sensibilisation à la valeur patrimoniale des nappes et aux économies d'eau.

M. Durand demande ce qui justifie que ce besoin d'ingénierie soit nécessairement satisfait par la création d'un poste, ceci dans un contexte incertain. Il est possible de renforcer l'ingénierie par d'autres voies, sans créer de poste de titulaire.

Mme Monseigne convient que l'on peut en effet renforcer l'ingénierie en faisant appel à des prestataires extérieurs. Elle rappelle que les partenaires de la gestion de l'eau, et notamment le Département et la Métropole, ont jugé que la question de l'eau était un sujet majeur qui justifiait que le territoire se dote de spécialistes dédiés pour accompagner les acteurs publics dans leurs décisions, et en particulier les responsables des services d'eau potable, et pas uniquement pour aller chercher de nouvelles ressources. Cette mission d'accompagnement, qui concerne également l'optimisation des usages de l'eau, sera d'autant mieux remplie qu'elle sera assurée par des interlocuteurs du quotidien pour les collectivités.

M. Durand demande si on est bien sûr que le besoin à satisfaire justifie la création d'un poste pérenne tout en précisant qu'il est prêt à voter pour cette création.

Mme Monseigne affirme que cette question mérite d'être posée pour éviter les superpositions de compétences.

M. Clément dit comprendre la question posée. Selon lui, l'augmentation de l'activité va être durable et il est par conséquent légitime de renforcer les moyens du SMEGREG. Il ne s'agit pas

d'une demande conjoncturelle, qui justifierait le recours à des prestataires extérieurs, mais bien d'un besoin structurel. Depuis trois ans le nombre de membres de l'établissement a singulièrement augmenté et ceux-ci font utilement appel au SMEGREG pour différentes études ; en conséquence le volume d'activité ne baissera sûrement pas, il est pérenne. Il existe au sein du SMEGREG des compétences techniques très spécifiques utiles aux différents membres. C'est pourquoi il se dit favorable à renforcer la compétence interne de l'établissement.

Après avoir précisé que son syndicat est un grand usager des services du SMEGREG, M. Gay rejoint les propos de M. Clément et ajoute que le SMEGREG doit être davantage connu. Pour lui, aller chercher des moyens et compétences supplémentaires constituent une opportunité d'intégration de collectivités importantes. Il est également convaincu que de nouvelles collectivités seront appelées à venir au SMEGREG, notamment sur la question sujet des documents d'urbanisme. Ceci étant, ce renforcement des services du SMEGREG devra se faire dans le cadre d'une collaboration renforcée avec le Département, qui se dote parallèlement de compétences en hydrogéologie, de manière à afficher une synergie pour éviter un effet « millefeuilles ».

En réponse à M. Chausset, M. de Grissac indique que quatre postes sont actuellement pourvus au SMEGREG : trois ingénieurs dont les missions sont polyvalentes et un administratif. La première des tâches du SMEGREG est de répondre aux sollicitations de ses membres mais il a aussi une mission qui vise à inciter ses membres et d'autres acteurs, collectivités ou non, à agir en matière d'économies d'eau et de maîtrise des usages notamment. Ce volet de sensibilisation, information, formation représente une part de moins en moins importante de l'activité de l'établissement, tant en quantité qu'en qualité, dans la mesure où les sollicitations des membres sont plus nombreuses. C'est le cas par exemple des actions à mener sur les documents de communication dont l'actualisation n'est pas assurée et les sites Internet qui demandent à être redynamisées.

M. Chausset demande quelles sont les caractéristiques des demandes des membres.

M. de Grissac précise qu'il s'agit globalement de problèmes d'accès à la ressource.

M. Chausset s'interroge sur le lien de ce cœur de métier du SMEGREG avec le Département, si ça ne fait pas doublon.

M. de Grissac précise que le Département porte de longue date, plus de 60 ans, le réseau de suivi des nappes indispensable à la gestion. Du fait de sa compétence en matière d'aménagement rural, il accompagne les collectivités eau potable pour la création et la gestion de leurs infrastructures de distribution. Le SMEGREG intervient d'une part sur les volets ressource et usages. Quant à l'intervention du Département en matière d'hydrogéologie, elle se justifie par la mission que lui a confiée la loi en matière d'assistance technique aux communes pour l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable, domaine relevant du Code de la Santé publique, sur lequel le SMEGREG n'intervient pas.

M. de Grissac précise la répartition des rôles entre le Département et le SMEGREG en matière de politique d'économies d'eau.

M. Chausset rappelle que l'intervention du Département sur les économies d'eau vers les particuliers est récente, a priori à 2012 avec le projet MAC Eau. Il s'interroge sur le sens de cette répartition ; ne faudrait-il pas que le SMEGREG se recentre sur la partie ressource ? Est-ce encore au SMEGREG de s'occuper du volet économies d'eau ?

Mme Monseigne indique qu'aujourd'hui l'ensemble des acteurs est concerné par les économies d'eau, cette politique devant être déclinée à tous les étages. Elle prend pour preuve la demande formulée par le Comité de bassin Adour-Garonne de voir tous les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) renforcer leurs actions en faveur des économies d'eau. Pour elle, on est opportuniste quand on est président d'un syndicat d'eau, et on sollicite le SMEGREG quand on a besoin de plus d'eau. Et c'est là une opportunité pour le SMEGREG de mettre en avant la maîtrise de la demande comme une alternative réaliste à l'augmentation de

l'offre. Il faut désormais concevoir l'aménagement du territoire en prenant en considération les logiques d'intendance, ce que fait le SMEGREG comme le fait la mission Aménageau. Quoiqu'il en soit, le Département et le SMEGREG doivent être clairs sur le partage des tâches, sur qui fait quoi. Elle demande à M. de Grissac de bien vouloir préciser les activités du SMEGREG.

M. de Grissac indique que la première des missions, depuis la création de l'établissement, est la recherche de ressources de substitution aux nappes surexploitées, sachant que les économies d'eau constituent une des solutions de substitution. S'est ensuite greffée la mission de secrétariat technique de la Commission Locale de l'Eau (CLE) dès l'approbation du SAGE dans sa première version, ce qui signifie que le SMEGREG est porteur d'une politique qui n'est pas votée par l'assemblée délibérante du SMEGREG mais par un tiers légitime pour ce faire, la CLE. Il ajoute que le SMEGREG intervient également en tant qu'EPTB, dans le cadre d'une relation privilégiée avec l'Etat pour faciliter l'action des collectivités au profit d'une gestion équilibrée et durable des ressources en eau, et ce dans un principe de subsidiarité. Ces trois dimensions se combinent dans l'action de l'établissement.

Pour M. Chausset, on peut penser qu'il y a une forme de dérive de l'activité du SMEGREG vers du conseil en économie d'eau auprès des collectivités. Le SMEGREG peut devenir l'équivalent d'un opérateur privé qui délivre du conseil ; c'est une nouvelle orientation.

M. de Grissac rappelle que le SMEGREG est historiquement un établissement qui délivre de l'expertise aux collectivités pour qu'elles prennent des décisions éclairées. Quant aux actions en matière d'économies d'eau, elles ne relèvent pas du conseil, l'exemple du dispositif d'actions pédagogiques en milieu scolaire « L'eau, un enjeu majeur » en est la preuve. Il s'agit de former les écocitoyens de demain. On est sûr de la sensibilisation, pas sûr du conseil.

M. Chausset demande si ces missions nécessitent un niveau ingénieur, un technicien est peut-être suffisant.

M. de Grissac pense qu'un niveau de catégorie A est requis, comme dans la plupart des EPTB où l'ingénierie est surreprésentée. Si l'objectif reste de mettre à disposition du territoire une capacité d'expertise dédiée, un poste de catégorie A est justifié. L'établissement a d'ailleurs su rester sur cette architecture et n'a pas grossi de manière pléthorique, restant sur la logique d'une capacité d'expertise mutualisée. Si l'expertise reste internalisée, la mise en œuvre des actions est externalisée car il existe une offre.

Mme Monseigne ajoute que, outre le cadre réglementaire, cette demande de clarification est légitime. Elle estime par ailleurs qu'on a besoin, sur des sujets aussi techniques et des enjeux aussi importants, d'avoir des gens qui savent de quoi ils parlent, avec des références. C'est important d'avoir des experts dont la parole est légitimée.

Mme Monseigne passe ensuite au budget primitif et donne la parole à M. de Grissac qui précise qu'il n'y a pas d'augmentation des contributions des membres mais que, dès lors que les deux nouveaux membres auront officiellement rejoint le SMEGREG, le cumul des contributions des membres sera augmenté. Le budget sera ainsi augmenté mais sans modification des contributions des membres déjà présents.

La parole est donnée à Mme Bégué pour une présentation des grandes masses du projet de budget primitif pour 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical :

- valide le principe d'un vote par chapitre du budget primitif ;
- arrête le montant cumulé des participations des membres à 525 000 € ;
- valide les calculs des contributions des membres ;
- adopte le projet de budget 2022 qui lui a été présenté ;
- autorise la Présidente à percevoir les recettes et engager les dépenses ;
- autorise la Présidente à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et notamment de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

8. Programme 2022

Mme Monseigne donne la parole à M. de Grissac pour la présentation de ce rapport avec un diaporama.

Ce programme, conforme à ce qui a été présenté lors du débat d'orientations budgétaires, est composé d'actions relevant des missions propres du SMEGREG, d'études et d'actions prévues par le SAGE Nappes profondes ou demandées par la CLE.

Sur les opérations d'information et de communication, Mme Monseigne souhaite que, pour un message plus clair, la pluralité de logos soit abandonnée.

Concernant l'étude sur les relations entre activité touristique et demande en eau potable, M. Chausset indique que des choses ont déjà été faites et demande ce qu'il y a de nouveau.

M. de Grissac répond qu'aujourd'hui on ne dispose pas de lien évident entre le nombre de nuitées et la consommation d'eau sur un territoire touristique, ce qui est essentiel pour faire de la prospective.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical :

- valide le projet de programme 2022 qui lui a été présenté ;
- autorise la Présidente à engager toute procédure et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces études (conventions, marchés, contrats) ainsi qu'à solliciter les aides financières des partenaires potentiels et notamment de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;
- autorise le Président à modifier ce programme en cours d'exercice dans le cas où surviendraient des sollicitations imprévues justifiant une action rapide de l'établissement.

9. Questions diverses

✓ Mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical adopte, pour une mise en œuvre à compter du 1^{er} mai 2022, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, et autorise la Présidente à signer tous documents relatifs à sa mise en œuvre au sein de l'établissement.

✓ Création d'un poste d'ingénieur territorial

Mme Monseigne donne la parole à M. de Grissac pour la présentation des orientations de ce poste en vue de l'élaboration d'une fiche de poste.

M. Chausset, au vu de l'orientation du poste, se dit défavorable au terme d'ingénieur et affirme qu'il s'abstiendra sur ce rapport.

Mme Monseigne indique que des missions partagées seront nécessaires sans séparer ingénieur et communicant, et que la fiche de poste envisagée va être revue ainsi que les missions des agents présents clarifiées.

M. Durand, qui dit s'être interrogé sur le bien-fondé de cette création de poste, affirme qu'il est favorable et ajoute qu'embaucher un communicant serait une erreur car on peut faire d'un ingénieur un communicant, l'inverse est plus complexe.

M. Clément fait part d'une expérience : une réunion grand public à Saucats, dans le cadre de l'opération MACEau, qui avait nécessité des compétences en hydrogéologie pour répondre à des questions pointues de la part du public ; M. Eisenbeis, présent à cette réunion, avait réussi l'exercice.

De plus le volume d'études prévues pour 2022 au SMEGREG est sans pareil, en termes d'ampleur et de technicité, comparé à celui présenté il y a quelques années lorsque que la commune de Saucats a rejoint l'établissement. Il faut selon M. Clément des compétences en hydrogéologie.

M. Chausset acquiesce mais, de son point de vue, la fiche de poste est mal faite ; il préfère la pluridisciplinarité.

Mme Monseigne rejoint les propos de M. Clément et affirme qu'il faut revoir les missions et leur partage. Une nouvelle fiche de poste sera proposée au comité syndical.

A la question de M. Gay qui demande si la hausse des contributions des membres couvre la création du poste dans le futur, M. de Grissac répond par l'affirmative.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical confirme la nécessité de renforcer les moyens humains de l'établissement, valide les missions que ce renforcement doit permettre d'assurer, et décide de surseoir à délibérer sur la création d'un poste d'ingénieur territorial dans l'attente d'une adhésion effective des nouveaux membres et de l'élaboration d'une fiche de poste précisant les missions et qualités de l'agent à recruter.

- ✓ Recours à la visioconférence pour les réunions du 3^e collège et aux conséquences de l'intégration d'un nouveau membre sur la représentation du 3^e collège au sein du comité syndical et du bureau

Mme Monseigne résume les motivations et objectifs de ce rapport.

M. de Grissac détaille ces mesures et informe les délégués de la candidature du syndicat d'Arveyres pour rentrer au SMEGREG.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical prend acte des conclusions de l'analyse juridique relative aux possibilités de recours à la visioconférence pour les réunions du 3^e collège et aux conséquences de l'intégration d'un nouveau membre sur la représentation du 3^e collège au sein du comité syndical et du bureau, retient qu'il n'est pas nécessaire de procéder après l'entrée d'un nouveau membre à une nouvelle désignation des délégués du 3^e collège appelés à siéger au Comité syndical avec voix délibérative, et juge que dans ces conditions le recours à la visioconférence pour les réunions du 3^e collège, bien que possible, apparaît moins utile et moins pertinent.

- ✓ Participation au "Village de l'eau" dans le cadre de Cycl'eau Bordeaux 2023 (17 au 26 mars)

Mme Monseigne donne la parole à M. de Grissac pour la présentation de ce rapport.

L'envergure de cette manifestation sera à préciser.

Mme Rolland suggère d'informer les établissements scolaires assez rapidement en amont.

M. Clément demande comment seront contactés les enseignants.

M. de Grissac répond, comme dans la cadre du dispositif « L'eau un enjeu majeur », que cela passe par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).

Mme Briche ajoute le Département en ce qui concerne les collèges.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical prend acte de la sollicitation à venir pour une participation active au "Village de l'eau" qui sera organisé du 17 au 26 mars 2023 dans le cadre du salon Cycl'eau Bordeaux 2023, et émet un avis de principe favorable à cette participation et à une éventuelle augmentation des moyens dédiés à ce type d'action.

✓ Convention avec Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi

Mme Monseigne donne la parole à M. de Grissac pour la présentation de ce rapport.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical autorise la Présidente à signer la convention avec le Collège Nouvelle Aquitaine du Syndicat National du Béton Prêt à l'Emploi relative à un label "économie d'eau" visant à accompagner la démarche de progrès que souhaite engager la filière girondine de production de béton prêt à l'emploi.

~ ~ ~ ~ ~

En l'absence de questions supplémentaires et de demande de prises de paroles, Mme Monseigne remercie les participants, et clôt la séance à 11h20.

Fait à Bordeaux, le 21 avril 2022

Le secrétaire de séance



Bruno CLEMENT